

EXTRAIT du REGISTRE DES ARRETES du MAIRE

OBJET: Intronisations Comité des Fêtes

Le Maire de la Ville d'ARBOIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT que pour permettre le bon déroulement des déambulations des Intronisations de l'été la circulation et le stationnement.

ARRETE

Article 1er : Le Comité des fêtes est autorisé à déambuler dans le centre-ville depuis l'Espace Pasteur jusqu'à la Place de la Liberté en sécurisant le cortège.

**Les 22 et 29 juillet 2023
Et les 5 et 12 août 2023
De 16h30 à 19 heures**

Article 2 : La Police Municipale, la Gendarmerie Nationale, seront chargées de faire respecter les dispositions du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- La Brigade de Gendarmerie,
- La Police Municipale,
- Services Techniques Municipaux.
- Le Comité des Fêtes

ARBOIS, le 22 JUIN 2023
Mme La Maire,



Valérie DEPIERRE